

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 1, 2, 3 et 4 juin 2021

2021 V.191 Vœu relatif à l'interdiction des distributions alimentaires dans les 10ème et 19ème arrondissements

Le Conseil de Paris,

Considérant les valeurs de solidarité portées par la Ville de Paris, sa politique volontariste de lutte contre l'exclusion et la grande exclusion et son soutien aux associations s'inscrivant dans cette démarche ;

Considérant le travail mené par la Ville de Paris sur l'ensemble du territoire parisien et notamment dans les 10ème et 19ème arrondissements pour apaiser les tensions dans l'espace public, grâce à une coordination et une médiation renforcées entre les services de la Ville, les associations et les citoyen·nes ;

Considérant le guide pour les intervenants parisiens distribuant de l'aide alimentaire sur l'espace public, publié en septembre 2019 et encadrant les distributions alimentaires sur le territoire parisien ;

Considérant la forte mobilisation des associations et collectifs citoyens parisiens sur la question de l'aide alimentaire ;

Considérant la souffrance des habitant·e·s de Stalingrad qui subissent des nuisances quotidiennes, en particulier la nuit, en lien avec la présence d'usager·e·s de drogues dans l'espace public ;

Considérant l'arrêté préfectoral du 17 mai 2021 portant interdiction de la distribution de produits à titre gratuit dans le secteur de la place de la Bataille de Stalingrad ;

Considérant que cet arrêté criminalise les actions de solidarité envers les personnes en situation de précarité et très grande précarité, criminalise et stigmatise ces mêmes personnes de par leur seule présence à une distribution alimentaire ou de produits d'hygiène et de sécurité ;

Considérant la pandémie mondiale liée au COVID-19 entraînant une crise économique et sociale qui a fragilisé et précarisé un grand nombre de Parisiennes et de Parisiens, en particulier dans les quartiers populaires du Nord-Est parisien ;

Considérant que le recours à l'aide alimentaire a très fortement augmenté depuis mars 2020, et que la Fédération des Acteurs de la Solidarité note une hausse de 30% de la fréquentation des seules distributions alimentaires avec une diversité de nouveaux publics, en particulier des jeunes et des étudiant·e·s ;

Considérant qu'en janvier 2021 la Ville de Paris participait au financement, à l'accompagnement et à l'organisation de la distribution de 22 000 équivalent repas, contre 11 000 en janvier 2020 ;

Sur proposition de Nicolas Bonnet Oulaldj, Camille Naget, Jean-Philippe Gillet et des élu·e·s du groupe Communiste et citoyen,

Émet le vœu que la Maire de Paris :

- Réitère au Préfet de police la demande d'une levée de l'arrêté interdisant les distributions alimentaires dans les 10ème et 19ème arrondissements
- Réaffirme son opposition à toute interdiction d'action de solidarité envers les plus démunies